



HAL
open science

Du double projet au double cursus de formation vers l'excellence

Anne-Marie Courtaud, Jean-Marc Serfaty

► **To cite this version:**

Anne-Marie Courtaud, Jean-Marc Serfaty. Du double projet au double cursus de formation vers l'excellence : Sport de haut niveau. [0] INSEP; Académie de Créteil; Réseau Grand INSEP. 2020. hal-03439423

HAL Id: hal-03439423

<https://insep.hal.science//hal-03439423>

Submitted on 22 Nov 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

DU **DOUBLE PROJET** AU **DOUBLE CURSUS** DE **FORMATION** **VERS L'EXCELLENCE**

SPORT DE HAUT NIVEAU



VERSION
SEPTEMBRE
2020

I REMERCIEMENTS

Le groupe de travail souhaite adresser ses remerciements au recteur de l'académie de Créteil, Daniel Auverlot et au directeur général de l'INSEP, Ghani Yalouz.

Par leur engagement, ils ont permis de rassembler pendant six mois des experts du sport et de l'éducation, mobilisés par les besoins particuliers des élèves sportifs de haut niveau.

Le document qui suit est le fruit d'un travail collégial et partagé.

| SOMMAIRE

1.	UNE HISTOIRE RÉGLEMENTAIRE	6
2.	DES PERSPECTIVES POUR LE SPORT DE HAUT NIVEAU EN FRANCE	6
3.	PROBLÉMATIQUE	7
4.	MÉTHODOLOGIE	7
5.	HYPOTHÈSES	8
6.	LA CONSTRUCTION D'UN RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES SPORTIVES DE HAUT NIVEAU	9
7.	LES ATTENDUS DU TRAVAIL RÉALISÉ	24
8.	MISE EN PERSPECTIVE	25

I INTRODUCTION

Cette réflexion sur le sport de haut niveau et sa prise en compte dans l'organisation de l'Éducation Nationale s'inscrit opportunément dans une histoire, un contexte de réforme et des perspectives pour le sport de haut niveau en France.

À l'initiative de l'académie de Créteil et de l'INSEP dans leurs collaborations régulières, une réflexion sur l'évolution des parcours de formation des sportifs inscrits dans une filière d'accès au sport de haut niveau a été menée en mobilisant le réseau grand INSEP (RGI) et les différents acteurs concernés relevant des départements du ministère de l'éducation nationale de la jeunesse et des sports, de l'agence nationale du sport et du mouvement sportif. Plusieurs propositions prenant en compte les récentes réformes de l'école et de l'Organisation Territoriale de l'État (OTE) sont exposées. Dans le prolongement des travaux menés sur les filières dans le cadre des parcours d'excellence sportive¹, ce travail a pour ambition de révéler les contenus à acquérir par champs d'apprentissage dans la filière d'accès au sport de haut niveau. Les compétences développées dès le plus jeune âge par les sportifs dans leur spécialité nécessitent un environnement spécifique qui est différent de celui de l'École mais qui doit nécessairement se combiner à une formation scolaire planifiée et programmée. Il s'agit donc de donner du sens et révéler ce qui se joue dans ce projet de vie qui combine une double formation exigeante qui vise l'excellence. À ce jour, les sportifs olympiques et paralympiques en situation de formation ou d'apprentissage doivent concilier de manière analogue leur pratique sportive d'excellence ou d'accession au haut niveau et leurs études sans garantie de bénéficier de réels aménagements pour un double projet de formation équilibré.

Alors que l'agence nationale du sport (ANS) a été mise en place en 2019 et que la réforme en profondeur de l'Organisation Territoriale de l'État amène à repenser l'organisation du sport de haut niveau dans les territoires, ce document propose une réflexion concertée « sport » et « éducation nationale » autour du parcours de formation de l'Élève Sportif de Haut Niveau (ESHN) dans sa scolarité.

Ce qui devait être pensé dans une interministérialité, se trouve depuis la parution du Décret n°2020-870 du 15 juillet 2020, devoir être repensé au sein d'un seul et unique ministère aux compétences élargies à l'éducation nationale, à la jeunesse et aux sports. En effet son article 2 prévoit que les questions de sport de haut niveau et de haute performance sportive soient coordonnées quand elles mobilisent plusieurs départements ministériels.

Les propositions qui suivent se trouvent donc renforcées par cette nouvelle organisation ministérielle et permettent d'envisager favorablement la bascule du double projet vers le double cursus de formation.

A quatre ans des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024, il nous semble urgent de considérer la jeune génération 2024. Elle entre dans la phase ultime de sa préparation pour viser la haute performance et la médaille olympique. Elle a besoin d'être reconnue et accompagnée de manière solide et durable. Les préconisations que nous formulons répondent à la fois à l'immédiateté de la préparation olympique et se veulent être une contribution à l'héritage des Jeux Olympiques et Paralympiques pour faire de la France une nation sportive qui rayonne et qui performe.

¹ MONNEREAU Richard, *Évaluation de la mise en œuvre du double projet des sportifs de haut niveau et des sportifs des centres de formation des clubs professionnels*, Paris, Rapport de l'inspection générale de la jeunesse et des sports, 2013, 55 pages.

1 | UNE HISTOIRE RÉGLEMENTAIRE

Depuis 1995, plusieurs circulaires et notes ont établi des liens entre le ministère des sports et le ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse. La plupart de ces textes officiels présentent des principes et introduisent des dispositions indicatives concernant les sportifs de haut niveau dans le cadre de la scolarité. Le code de l'éducation prévoit, en ses articles L.331-6, L.332-4 et L.611-4, que des aménagements appropriés de scolarité et d'études doivent être mis en œuvre pour permettre aux sportifs de haut niveau de mener à bien leur carrière sportive. La circulaire conjointe du ministère de l'éducation nationale et du ministère de la jeunesse et des sports du 12 octobre 1995 avait défini, dans le cadre du dispositif des filières du haut niveau mis en place la même année, des aménagements de scolarité des sportifs inscrits dans les pôles France et Espoirs. En dix ans, de réelles avancées ont été observées en ce domaine, et nombreux sont les jeunes qui ont ainsi pu réaliser des performances sportives de référence internationale et mener, parallèlement, un parcours scolaire ou universitaire les préparant à une insertion dans la vie sociale. Cependant, si nous pouvons identifier l'engagement des fédérations et des jeunes sportifs pour réaliser des performances de niveau internationales, celles-ci restent inégales si l'on fait référence aux Jeux Olympiques de la Jeunesse (J.O.J.) des dix dernières années.

Aujourd'hui, aucun texte réglementaire ne reconnaît les spécificités de ces élèves, aucun programme n'aborde réellement la question des compétences acquises par ces sportifs et finalement, force est de constater que les aménagements consentis ne sont pas toujours suffisamment adaptés. La préparation à la vie professionnelle s'effectue sans que la pratique sportive de haut niveau ne donne lieu à une reconnaissance de compétences spécifiques, pourtant bel et bien travaillées et développées. En séparant les filières de formation scolaire et de formation sportive en 1995, les textes ont cherché des aménagements sans poser les questions de fond, c'est-à-dire sans préciser et contrôler ce qui constituerait les principes d'une double formation. Celle-ci recherchant de manière harmonieuse l'excellence et la réussite dans la représentation de la France dans les compétitions internationales. Les travaux de ce groupe interministériel prennent encore plus de sens depuis la parution de la circulaire du 10 avril 2020 qui introduit à travers la notion de schéma territorial d'accès au sport de haut niveau, la prise en compte d'une « pré filière » sportive sous la forme de section d'excellence sportive.

Trois textes viennent ensuite reconnaître la spécificité du parcours des sportifs de haut niveau et autoriser les aménagements de scolarité selon des rythmes que chaque autorité académique doit apprécier, mais sans cependant intégrer cette spécificité. Il s'agit de la circulaire de l'Éducation Nationale 2006-123 du 1er août 2006 qui fixe des principes d'aménagement de la scolarité et des examens, la note de service 2014-071 du 30 avril 2014 qui abroge et remplace la circulaire interministérielle de 2006 et, plus récemment, la circulaire du 10 avril 2020 relative aux sections sportives scolaires et aux sections d'excellence sportives.

La loi d'orientation et de programmation 2013-595 du 8 juillet 2013 pour la refondation de l'école de la République introduit le Socle commun de Connaissances, de Compétences et de Culture (SCCC) et, valide le principe d'une progressivité des apprentissages. Par ailleurs, dans le domaine professionnel, la loi pour la Liberté de Choisir son Avenir Professionnel (LCAP) introduit également la notion de société des compétences. S'appuyant sur ces deux lois, il paraît opportun et pertinent d'envisager pour l'élève sportif de haut niveau une identification et une reconnaissance des compétences acquises dans ce champ spécifique. En effet, aucun des textes n'aborde la question des compétences acquises en dehors du cadre scolaire et leur complémentarité. Il y a donc nécessité de construire un référentiel de compétences propre à la formation au sport de haut niveau et de faire reconnaître que l'acquisition et l'évaluation de ces compétences sont réalisées dans le cadre de la formation sportive spécifique qui convoque des moyens et des organisations propres au sport de haut niveau adaptés dans chaque discipline sportive. Il nous semble que ces compétences sont constitutives d'un projet global de formation de l'individu que l'école doit par conséquent intégrer. Cela serait également en cohérence avec le code du sport, qui dispose dans son 1er article (L.100-1) que « les activités physiques et sportives constituent un élément important de l'éducation, de la culture, de l'intégration et de la vie sociale. Elles contribuent notamment à la lutte contre l'échec scolaire et à la réduction des inégalités sociales et culturelles, ainsi qu'à la santé. »

Il apparaît nécessaire d'envisager un cadre réglementaire nouveau qui, en positionnant le sportif de haut niveau au cœur des préoccupations, viserait à identifier, reconnaître et prendre en compte ce temps de formation spécifique dans l'organisation du système éducatif. Les compétences travaillées pourraient contribuer à l'évaluation globale du jeune sportif.

2 | DES PERSPECTIVES POUR LE SPORT DE HAUT NIVEAU EN FRANCE

La perspective des Jeux Olympiques et Paralympiques (JOP) de Paris en 2024 offre l'opportunité d'une valorisation du statut des sportifs de haut niveau, qui pourrait s'inscrire dans le cadre de « l'héritage sportif » des Jeux. Aussi, le projet national « Génération 2024 » porté par le ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports doit permettre de mieux appréhender les enjeux de la performance. Pour atteindre un résultat, réaliser une performance, le sportif doit se former. Le concept français de « double projet » a pour ambition de former un élève-sportif, pour qu'il puisse s'insérer professionnellement et socialement, et porter au plus haut niveau les couleurs de la France. L'accueil des JOP en France et l'ambition de créer une nation plus sportive semblent une opportunité pour ce travail de reconnaissance et de valorisation des compétences des ESHN.

4 | MÉTHODOLOGIE

Ce travail s'appuie sur une importante collecte d'informations. Il se réfère notamment aux rapports d'évaluation, aux textes officiels et aux documents de synthèse réalisés par différentes instances qui ont pu donner des préconisations et des orientations.

Pendant six mois, une équipe plurielle regroupant à la fois des acteurs du sport de haut niveau et de l'éducation nationale a été mobilisée pour analyser et émettre des propositions. Leurs contributions individuelles et collectives, leur investissement dans les échanges et leur intérêt tout particulier pour la scolarité des ESHN ont permis de réaliser ce document. L'objectif de ce travail est double :

- d'une part, construire un outil d'aide à la compréhension en identifiant les orientations choisies et les équilibres nécessaires entre les programmes scolaires et la pratique du sport de haut niveau. Cette démarche permet de préciser dans quelle mesure le développement des compétences sportives peut favoriser et contribuer à la réussite scolaire des ESHN ;
- et, d'autre part, proposer un outil d'aide à la décision pour mettre en œuvre des schémas territoriaux cohérents et harmonieux dans le respect de la double formation. Seront particulièrement concernées toutes les instances et départements déconcentrées du ministère de l'éducation nationale de la jeunesse et des sports, celles de l'agence nationale du sport, les établissements (CREPS, écoles nationales, instituts) et les collectivités territoriales.

Notons également que la situation sanitaire liée au Covid-19 a permis de mobiliser tous les acteurs de la formation autour de nouvelles modalités d'apprentissage, en développant largement l'enseignement à distance, mais aussi en réfléchissant à une priorisation des enseignements. Il nous semble donc utile de pouvoir capitaliser les bonnes pratiques, travailler à partir d'un retour d'expériences pour pouvoir recourir davantage pour les sportifs de haut niveau à un suivi personnalisé, à des modalités d'enseignement à distance particulièrement adaptées au fait qu'ils puissent continuer leur scolarité pendant leurs déplacements en compétition ou stage, ainsi qu'à une continuité pédagogique à distance.

3 | PROBLÉMATIQUE

L'ESHN acquiert par sa formation sportive de haut niveau des compétences singulières avec des temporalités et des organisations très différentes selon les sportifs et les disciplines pratiquées. En s'appuyant sur une hiérarchisation des apprentissages d'une part et des contextes apprenants d'autre part pour les élèves sportifs engagés dans la formation à l'excellence sportive, nous tenterons de répondre à la question suivante : comment combiner des savoirs scolaires programmés et des savoirs sportifs de haut niveau pour contribuer à la fois à la construction de la personne et au rayonnement de la France dans les grands événements sportifs internationaux ?

La pratique sportive de haut niveau suppose un engagement fort de la personne et de son environnement familial, sportif et scolaire. Le double projet, ou mieux, le projet global de vie de l'ESHN est une spécificité française, un principe reconnu par tous. Dès lors, nous devons affirmer notre co-responsabilité pour garantir aux ESHN une réussite à tous les plans, ainsi que le respect des domaines de compétence respectifs. Pour construire une réelle collaboration, il faut convoquer et partager de manière harmonieuse les organisations pédagogiques, les planifications et les programmations dans le champ sportif comme dans le domaine scolaire. Le sportif en cours de formation peut parfois souffrir d'un manque de considération tant ce qui se passe dans son quotidien est peu lisible pour ceux qui sont très éloignés des exigences du haut niveau. Si des aménagements sont aujourd'hui seulement proposés dans la mesure du possible, c'est sans doute par manque de lisibilité des compétences propres au sport de haut-niveau à travailler. Les textes nous laissent penser qu'ils reconnaissent l'élève sportif mais pas le niveau de son engagement dans cette double formation.

Partant de ces considérations, appréhender les compétences développées par l'ESHN revient à se poser la question suivante : comment améliorer notre système de formation pour reconnaître, accompagner, évaluer et valider les acquis de la formation spécifique sportive de l'ESHN ? La question est circonscrite à la période qui se situe en amont de la haute performance sportive que nous pourrions redéfinir à travers le schéma d'accession du sport de haut niveau des fédérations. Nous considérons enfin que cette période pour une grande partie des fédérations peut se situer dans une scolarité allant du Cycle 3 à l'université.

5 | HYPOTHÈSES

Le statut des élèves sportifs de haut niveau n'est pas identifié dans les textes législatifs et réglementaires relatifs au système éducatif. La loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République (2013), ainsi que les réformes du lycée (2019) et du baccalauréat (2021) ont des conséquences sur la performance au sens large des sportifs. Les dispositifs d'enseignement actuels restent centrés sur le champ scolaire sans prendre en considération les spécificités des sportifs en dehors de l'école. La note de service n° 2014-071 du 30 avril 2014 abroge et remplace la circulaire interministérielle n° 2006-123 du 1er août 2006 sans préciser de dispositions particulières à appliquer aux ESHN.

Ces évolutions sont parfois vécues comme une rupture de la continuité chronologique, voire comme un retour en arrière, car le parcours de l'excellence sportive se vit jusqu'à ce jour en parallèle le plus souvent au travers de négociations locales peu lisibles nationalement et parfois peu pérennes. Le double parcours est donc aménagé au gré du bon vouloir et sur la base de conventions qui reposent davantage sur des volontés et des acceptions pas toujours maîtrisées ni garanties. Cet élève, citoyen sportif, se positionne dans la société autant qu'il la représente dans les compétitions internationales. Il mobilise des compétences générales et spécifiques qui s'imbriquent dans un temps de vie intégrant un parcours d'excellence scolaire et un parcours d'excellence sportive.

S'il n'existe pas de critères pour définir la notion de sport de haut niveau juridiquement la qualité de sportif de haut niveau s'obtient par l'inscription d'un nom sur un arrêté ministériel (article L.221-2 du code du sport). Dans les faits, l'ESHN représente la France et concourt au rayonnement de la nation, au développement de la pratique de l'activité physique et à la promotion des valeurs du sport. Depuis les années 1980, l'encadrement de l'ESHN est missionné et responsabilisé pour la réussite du projet global du sportif en conciliant à la fois :

- la formation scolaire et la préparation à l'insertion professionnelle ;
- la formation sportive du haut niveau, différente de l'enseignement de l'Éducation Physique et Sportive (EPS).

Les deux formations doivent être menées de manière combinée. Les entraîneurs et plus globalement les équipes d'encadrement participent activement à la conduite du double projet, en particulier chez les plus jeunes ESHN. Cet environnement privilégié leur permet de bénéficier d'une attention et d'un encadrement afin qu'ils soient dans les meilleures dispositions pour progresser dans les différents domaines de la performance. Dès lors, les conditions de réussite de la double formation méritent d'être reconsidérées afin que le potentiel des jeunes sportifs soient pris en compte par l'institution scolaire. La construction des bases de la haute performance sportive nécessite une adaptation par des aménagements singuliers.

À ce jour, les élèves scolarisés ayant une pratique sportive d'excellence ou d'accession au haut niveau ne sont pas reconnus comme des élèves à besoins particuliers. Pourtant, leur parcours se caractérise par un certain nombre de singularités :

■ **une évolution sportive en plusieurs étapes :**

1. la détection des sportifs et la confirmation de potentiels. On trouve ici une population de jeunes talents qui va s'essayer à la performance sportive ;
2. la formation au haut niveau (accompagnement et perfectionnement). Il s'agit d'une population de talents confirmés pour lesquels on doit poser les bases de la haute performance dans le temps et par le travail ;
3. la haute performance (optimisation, confirmation). Ce sont les sportifs aboutis qui se consacrent totalement à la recherche de la meilleure performance dans les plus grandes compétitions internationales ;

■ **des objectifs d'excellence avec des temporalités d'accès à la haute performance variables selon l'âge, le sexe et les disciplines sportives ;**

■ **des modalités d'entraînement spécifiques en fonction des disciplines sportives (volume, charge, répartition des entraînements sur la semaine, l'année et l'olympiade).**

6 | LA CONSTRUCTION D'UN RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES SPORTIVES DE HAUT NIVEAU

Au regard de ces singularités, l'ESHN dispose de caractéristiques qui lui sont propres. Cette acception rejoint alors pleinement celle des élèves inscrits en conservatoire et qui se destinent à une carrière artistique de haut niveau. À l'image des classes à horaires aménagés en musique (CHAM), danse (CHAD), théâtre (CHAT) ou arts plastiques (CHAAP), les ESHN inscrits dans le système éducatif (école, collège, lycée) peuvent faire valoir des besoins et des contenus de formation spécifiques afin de concilier au mieux vies scolaire et sportive. Quel que soit le secteur de l'excellence (scolaire, sportif, artistique), l'individu est positionné au centre d'un système et d'un processus d'apprentissage qui obéit à différentes phases de construction (acquisition, automatisation, transfert, mémorisation, prise de conscience, etc.). **Aussi, il convient de considérer le champ sportif et plus précisément le champ de la formation à la haute performance sportive comme un réel domaine d'apprentissage spécifique et exigeant.** La pratique sportive de haut niveau n'est pas une activité de loisir à laquelle s'adonnerait le jeune sur son temps libre. Elle nécessite d'intégrer un niveau d'engagement et de complexité dans un temps incompressible qui doit intégrer des entraînements biquotidiens mobilisant les capacités techniques et tactiques, des soins médicaux et paramédicaux, de la préparation physique, de la préparation mentale et des temps de récupération. C'est dans cet environnement propre que se construisent les compétences spécifiques de la haute performance. Au bord des terrains, il se dit fréquemment que former un athlète pour qu'il puisse un jour atteindre un podium olympique prendrait en moyenne 10 000 heures, soit environ dix ans. Dans ce cas, comment pouvons-nous envisager qu'un sportif consacre 10 000 heures de préparation sportive sans que nous nous interrogeons collectivement sur la faisabilité temporelle, sans altérer le talent et le potentiel, sans imposer un choix entre sport et études ? Comment permettre l'expression de l'excellence sportive dans un système qui jusque-là invite à un accord pour des aménagements d'emplois du temps ?

L'accompagnement du sportif vers un système adapté est une étape déterminante pour sa carrière. À partir de ces hypothèses de travail posées comme des postulats de départ, **l'objectif du groupe de travail est de démontrer que les compétences sportives spécifiques des ESHN inscrits dans des structures des Projets de Performance Fédéraux (PPF), de la classe de CM1 à la Terminale, nécessitent des aménagements de scolarité spécifiques.** Les compétences acquises dans le champ de la performance sportive ont leur place dans la construction de la personne et du citoyen. Leur croisement avec les compétences scolaires définies notamment par le Socle Commun de Connaissances, de Compétences et de Culture (S4C) mérite d'être précisé.

Ce travail préalable coconstruit et validé collégialement permettra **une déclinaison opérationnelle, dans le cadre d'un schéma territorial, qui garantit une égalité de traitement des ESHN sur le territoire national et une réelle considération du sportif dans les étapes ou les exigences d'une double formation cohabitant et se cumulent.**

Au préalable, il convient de préciser le contexte des compétences dans le système éducatif actuel. La progression de l'élève dans la maîtrise des compétences est attestée par le livret personnel de compétences. Le décret n° 2015-372 du 31 mars 2015 publie le nouveau S4C qui reconnaît le principe global d'une acquisition de compétences hors temps scolaire. L'intention de la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République du 8 juillet 2013, au travers de la redéfinition du socle est de questionner le processus d'évaluation des compétences. La question de la validation des compétences renvoie donc au processus d'évaluation traduit dans quatre niveaux de maîtrise qui déterminent des niveaux d'acquisitions attendues. Cette démarche permet à chacun de se situer dans un apprentissage en faisant de l'évaluation un levier pour adapter et individualiser la formation. Cela permet de confirmer que la maturation d'une compétence ne se cantonne pas à un niveau de classe mais bien à la combinaison de savoirs scolaires et de développements cognitifs et moteurs. Cela permet également de considérer qu'une compétence traduit une adaptation à un contexte par la mobilisation de connaissances, de capacités et d'attitudes.

La compétence et ses attributs est un terme polysémique, chargé de sens, qu'il convient de définir pour comprendre les compétences sportives ou scolaires. Selon Guy Le Boterf, « la compétence se définit comme la capacité de mobiliser un ensemble de ressources cognitives pour faire face à une situation complexe »². La compétence est un système fonctionnel de connaissances conceptuelles et procédurales, qui permet l'identification d'une tâche et sa résolution. Elle repose sur plusieurs principes :

- l'apprenant agit, il est acteur et sait mobiliser connaissances et savoir-faire qui, en les connectant aux situations, lui permet de s'adapter et de produire une réponse efficace ;
- la compétence est multidimensionnelle, elle suppose une combinaison des connaissances, des savoir-faire et des savoir-être ;
- la compétence est contextualisée, elle s'exerce dans une situation donnée ou dans des familles de situations. L'apprenant doit comprendre la situation pour apporter une réponse adaptée. Il est alors nécessaire de diversifier les contextes d'apprentissage et de stimuler la réflexion cognitive ;

- la compétence est transférable ou transposable. La question du transfert des compétences ne peut être validée en tant que telle. Ce sont bien les différentes situations qui permettent de vérifier si la compétence est acquise ;
- la compétence progresse et s'enrichit au fur et à mesure des situations : il s'agit de construire une démarche d'apprentissage reposant sur la progressivité et, c'est dans cette logique que la validation binaire acquis/non acquis a été abandonnée au profit d'une démarche plus positive ;
- la compétence est individuelle même si elle s'inscrit dans un apprentissage collectif, d'où les réflexions actuelles sur la personnalisation ou l'individualisation des parcours. Il n'y a pas de compensation dans la validation du niveau de maîtrise des compétences. Il s'agit de faire valoir, au sein d'un parcours, les forces et les faiblesses de chacun-e et de proposer des étayages pour corriger les faiblesses.

La compétence se caractérise par la richesse des débats et des points de vue théoriques. Dans le cadre de ce travail, nous avons choisi de retenir l'alternative suivante :

- la compétence est observable dans un contexte, à partir d'un résultat, d'une production, d'une performance. C'est une mobilisation de ressources internes et externes ;
- la compétence n'est pas un objectif, un corpus de connaissances ou une réponse décontextualisée.

Pour reprendre notre sujet, et considérant que le domaine du haut niveau est un champ d'apprentissage à part entière, la compétence sportive qui s'y rapporte obéit aux principes susmentionnés. Il s'agit maintenant de caractériser précisément les compétences sportives, de les valider comme des « objets d'apprentissage », d'en définir la déclinaison opérationnelle, de les évaluer et de fixer le cadre de la validation croisée au sein des départements du ministère de l'éducation nationale de la jeunesse et des sports.

Au final, il s'agit de rendre visible cette formation spécifique du haut niveau pour que l'ESHN bénéficie d'une organisation scolaire singulière, croisée, coconstruite et accède à la réussite de son projet de vie.

Les compétences de la formation au haut niveau sont révélées dans quatre champs d'apprentissages communs à toutes les disciplines sportives :

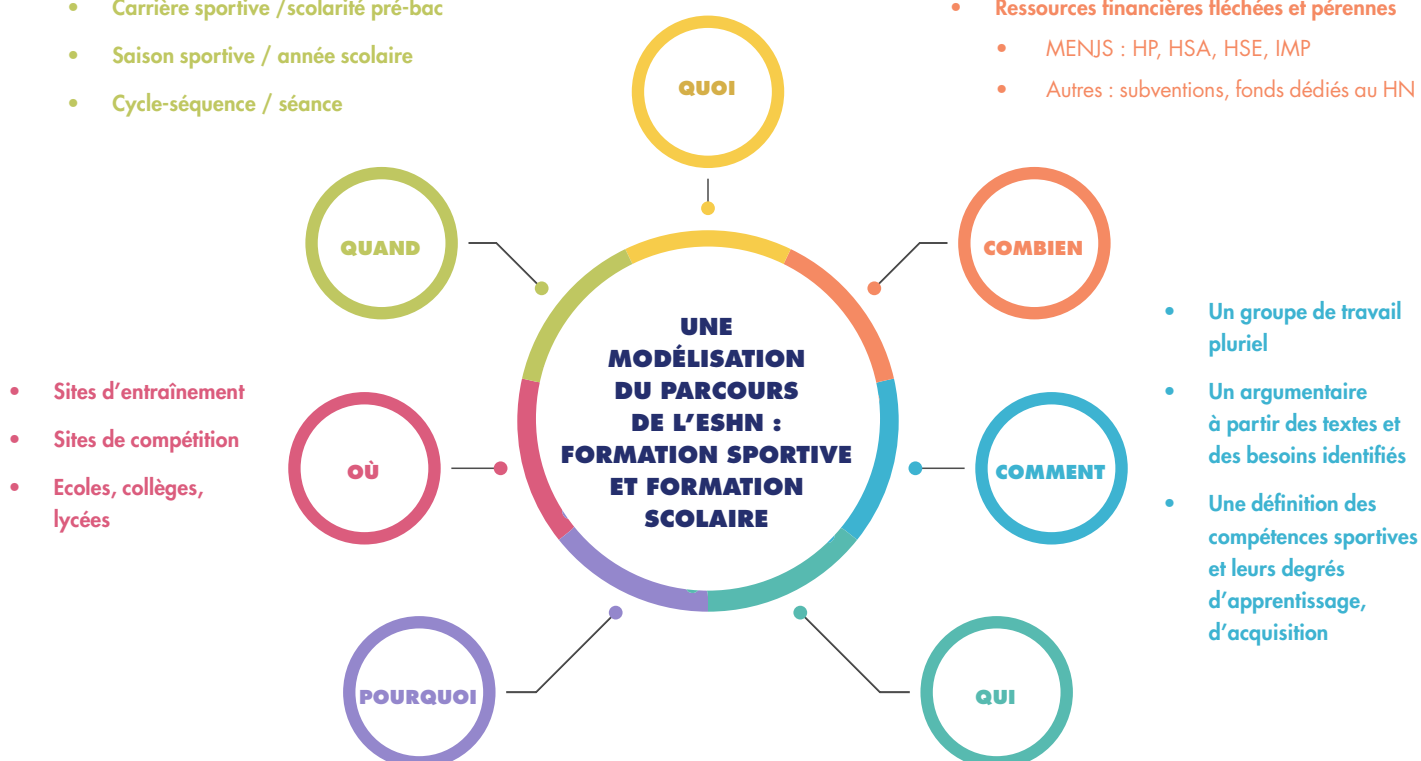
- **« Apprendre à s'entraîner »** : se transformer pour établir une performance sportive de référence fédérale.
- **« Apprendre à performer »** : mobiliser et maîtriser toutes les compétences et ressources développées à l'entraînement pour élever son niveau de performance en compétition.
- **« Apprendre à gagner »** : tout mettre en œuvre pour rendre inéluctable la possibilité de gagner.
- **« Apprendre à récupérer »** : exploiter les temps et méthodes de récupération permettant de préserver l'intégrité physique et mentale des ESHN.

Les acquisitions prioritaires présentées sont transversales aux disciplines sportives. Elles permettent de révéler ce qui fonde les contenus spécifiques de la haute performance en laissant aux fédérations le soin de les traduire en contenus propres et organisés. Elles prennent en compte le niveau de maturité attendu au moment de la haute performance internationale. Elles seront donc à mettre en tension avec les attendus scolaires pour que les partenaires puissent concevoir un cursus de double formation harmonieux et équilibré. Ce sera sans doute un des enjeux des schémas territoriaux d'accession au sport de haut niveau dont chaque CREPS ou organismes publics équivalents (OPE) partagera la responsabilité et le pilotage avec une Région Académique. Ils permettront enfin à la communauté éducative placée autour de l'élève sportif de partager l'évaluation de cette double formation pour adapter au mieux les contenus aux besoins.

- **Compétences sportives**
 - Apprendre à s'entraîner
 - Apprendre à performer
 - Apprendre à gagner
 - Apprendre à récupérer
- **Compétences scolaires**
 - En lien avec les programmes disciplinaires

- Des temporalités variables selon les disciplines
- Carrière sportive / scolarité pré-bac
- Saison sportive / année scolaire
- Cycle-séquence / séance

- **Ressources humaines : postes profilés, équipes pédagogiques dédiées**
- **Ressources financières fléchées et pérennes**
 - MENJS : HP, HSA, HSE, IMP
 - Autres : subventions, fonds dédiés au HN



- Un outil d'aide à la compréhension et à la décision pour les instances nationales et locales
- Une reconnaissance et une identification des besoins particuliers de l'ESHN
- Un parcours spécifique et complexe
- Une réponse à une orientation choisie (plus ou moins précocement) par le sportif et sa famille
- 2 temps et 2 lieux d'apprentissage à combiner : à l'école et dans les structures d'entraînement
- Une construction et une planification des départements ministériels ENJS concertée et validée
- Un positionnement national au service d'une organisation territoriale

- **Le pilotage**
 - Les régions académiques – recteurs
 - Les préfets
 - Les DRAJES
 - Les collectivités territoriales
 - Les CREPS et organismes équivalents
- **L'environnement**
 - Le sportif
 - Sa famille
 - Son encadrement sportif
 - Son encadrement scolaire
 - Les équipes des départements HN des CREPS et organismes équivalents

CONNAISSANCES

Connaître son corps dans l'entraînement		CLASSE*
Degré 1	Découvrir l'augmentation de la charge d'entraînement et ses effets physiques et psychologiques.	
Degré 2	Comprendre pour accepter, gérer les réactions du corps et développer des ressources propres (auto-évaluation de la fatigue, de l'intensité, des progressions, des points forts, points faibles...).	
Degré 3	Gérer les doutes liés aux phases de ralentissement de la progression.	
Degré 4	Mobiliser les ressources et les points forts pour optimiser la performance.	
Reconnaître les principes d'entraînement		CLASSE*
Degré 1	Découvrir les différentes structurations de l'entraînement sportif de HN.	
Degré 2	Intégrer les niveaux d'engagement à l'entraînement en lien avec la performance nationale et internationale.	
Degré 3	Intégrer les niveaux d'engagement à l'entraînement en lien avec la performance nationale et internationale.	
Degré 4	Contribuer à définir les contenus d'entraînement au bénéfice de la performance.	
Connaître sa discipline dans un projet de performance fédéral (sportif et réglementaire)		CLASSE*
Degré 1	Découvrir les objectifs de performance, de classement et de sélection de la fédération.	
Degré 2	Définir un projet personnel de performance.	
Degré 3	Intégrer les règles de sélections internationales (qualifications, quotas, règlements internationaux ...)	
Degré 4	Utiliser les règles pour optimiser la performance.	
Connaître les niveaux de performances du haut-niveau		CLASSE*
Degré 1	Se positionner dans l'échelle de la performance.	
Degré 2	Intégrer le classement dans la définition des objectifs de performance.	
Degré 3	Mesurer le travail à faire pour avancer sur l'échelle de la performance.	
Degré 4	Utiliser les règles pour optimiser la performance.	

*CM1/CM2/6^{ème}/5^{ème}/4^{ème}/3^{ème}/2^{nde}/1^{ère}/Terminale/Université

CAPACITÉS

Administrer son projet sportif		CLASSE*
Degré 1	Mobiliser les ressources et le matériel pour se préparer à l'entraînement (déplacement, équipement, échauffement, concentration...) dans un environnement familial.	
Degré 2	Adapter et ritualiser les process de préparation à l'entraînement.	
Degré 3	Reproduire les rituels de préparation à l'entraînement (matériel, déplacement, équipement, échauffement...) en tous lieux et toutes circonstances.	
Degré 4		
S'approprier les contraintes réglementaires de la discipline		CLASSE*
Degré 1	Répondre aux exigences fédérales en matière de suivi médical réglementaire. Découvrir et tenir à jour le profil Portail de Suivi Quotidien du Sportif (PSQS).	
Degré 2		
Degré 3	Intégrer les modalités de sélection fédérales dans la préparation et en accepter les conditions.	
Degré 4	Respecter la réglementation liée au suivi ADAMS*.	
Gérer son engagement à l'entraînement et analyser sa pratique en lien avec l'entraîneur		CLASSE*
Degré 1	Intégrer les différentes composantes de l'entraînement (physique, psychologique, technique tactique, récupération ...). Appréhender et discerner les aspects qualitatifs et quantitatifs de l'entraînement.	
Degré 2	Hiérarchiser, organiser l'engagement quotidien à l'entraînement en se basant sur la connaissance de soi et les objectifs définis. Systématiser les échanges avec l'entraîneur pour lui permettre d'en tenir compte dans la planification.	
Degré 3	Participer à la planification de l'entraînement et à l'organisation des charges d'entraînement grâce à la relation établie avec l'entraîneur.	
Degré 4	Réaliser certaines composantes de l'entraînement de façon indépendante, avec contrôle distant de l'entraîneur.	
Produire un geste ou ensemble de gestes sportifs propres à la discipline		CLASSE*
Degré 1	Découvrir les attendus propres à la discipline et se les approprier par la répétition et la remédiation.	
Degré 2	Maîtriser les fondamentaux de la gestuelle sportive. Savoir les reproduire avec régularité et précision.	
Degré 3	Produire un geste ou ensemble de gestes sportifs adaptés à la performance et aux qualités intrinsèques en toutes circonstances.	
Degré 4	Trouver et apporter des réponses gestuelles de plus en plus adaptées à la performance dans la discipline (style personnalisé).	

*CM1/CM2/6^{ème}/5^{ème}/4^{ème}/3^{ème}/2^{nde}/1^{ère}/Terminale/Université

*ADAMS est un instrument de gestion en ligne qui simplifie l'administration des opérations antidopage des partenaires et des sportifs au quotidien.

ATTITUDES

Faire le lien entre l'entraînement et la progression		CLASSE*
Degré 1	Accumuler les expériences et modes d'entraînement (dynamique de capitalisation de savoirs techniques, moteurs et de moyens de développement).	
Degré 2	Accepter la répétition des charges dans le processus d'apprentissage et d'entraînement.	
Degré 3	Accepter l'évolution des charges et des intensités utiles à l'entraînement de haut niveau.	
Degré 4	Adapter la charge d'entraînement à un calendrier international de compétitions.	
Devenir autonome		CLASSE*
Degré 1	Construire des repères et questionner la pratique.	
Degré 2	Partager les repères en interrelation.	
Degré 3	Prendre des initiatives.	
Degré 4	Être autonome en situation de forte pression.	
Trouver sa place dans le groupe		CLASSE*
Degré 1	Prendre en compte les contraintes (règles, codes...). S'approprier les repères et s'y adapter pour optimiser les conditions d'entraînement.	
Degré 2	Agir pour prendre une place entière dans le respect du groupe.	
Degré 3	Vivre en interconnexion avec le groupe. Entretenir l'équilibre. Marquer un certain leadership dans le groupe sans en altérer le fonctionnement.	
Degré 4	Interférer avec le groupe pour optimiser la performance. Installer la notion de rendre au groupe après s'être nourri de la vie du groupe.	
Être acteur de sa pratique		CLASSE*
Degré 1	S'engager pleinement dans la pratique compétitive.	
Degré 2		
Degré 3	Interroger la pratique pour s'engager au plus haut niveau.	
Degré 4		

*CM1/CM2/6^{ème}/5^{ème}/4^{ème}/3^{ème}/2^{nde}/1^{ère}/Terminale/Université

CONNAISSANCES

Connaître les calendriers et les formes de compétitions		CLASSE*
Degré 1	Savoir trouver et décrypter un calendrier fédéral du niveau local au niveau national.	
Degré 2	Exploiter le calendrier fédéral pour répondre au besoin de confrontation, du niveau local au niveau national.	
Degré 3	Exploiter des calendriers pour répondre au besoin de confrontation, du niveau régional au niveau international.	
Degré 4	Connaître les intérêts et limites de la collaboration avec un manager.	
Connaître les codes (qualification, règlements...)		CLASSE*
Degré 1	Découvrir et comprendre les process de qualification et d'accession au niveau supérieur de compétition. Assurer une veille sur les évolutions des modalités de sélection.	
Degré 2	S'approprier l'exploitation des règlements pour optimiser la construction du programme en compétition nationale.	
Degré 3	S'approprier l'exploitation des règlements pour optimiser la construction du programme en compétition nationale et internationale.	
Degré 4		
Connaître les facteurs centraux de la performance dans la discipline		CLASSE*
Degré 1	Découvrir les facteurs permettant de tirer enseignement de la compétition (analyse vidéo, débriefing, sensations kinesthésiques...).	
Degré 2	S'approprier et perfectionner l'exploitation des facteurs permettant de tirer enseignement de la compétition (analyse vidéo, débriefing, sensations kinesthésiques...).	
Degré 3	Discriminer les facteurs utiles aux besoins propres et à la progression. Identifier les facteurs propres de mise en réussite le jour J à l'heure H.	
Degré 4		
Appréhender la dimension mentale de la performance		CLASSE*
Degré 1	Découvrir la dimension mentale de la performance (outils, réponses, effets...).	
Degré 2	Tester différentes méthodes et en mesurer l'impact sur sa performance.	
Degré 3	Mettre en œuvre et adapter les outils et méthodes de préparation mentale en tous lieux et toutes circonstances (stages, compétitions, international ...).	
Degré 4	Discerner les outils et méthodes de préparation mentales propres aux besoins et à l'objectif attendu.	

 *CM1/CM2/6^{ème}/5^{ème}/4^{ème}/3^{ème}/2^{nde}/1^{ère}/Terminale/Université

CAPACITÉS

Réinvestir les effets de l'entraînement dans la compétition		CLASSE*
Degré 1	Reproduire sans discernement les situations d'entraînement en compétition - transfert partiel et aléatoire.	
Degré 2	Sélectionner les composantes de la performance adaptées au contexte de la compétition - Transfert efficient.	
Degré 3	Élaborer des stratégies de préparation face à une concurrence inconnue.	
Degré 4	Gérer la dimension imprévisible de la compétition, contrôler les facteurs invariants.	
Gérer des réalisations et analyser sa pratique		CLASSE*
Degré 1	Faire le lien entre engagement et réalisation de performance en situation de compétition.	
Degré 2	Analyser et sélectionner les indicateurs pertinents et signifiants propres à soi.	
Degré 3	Mettre en place une stratégie de performance et l'adapter à la réalité du moment.	
Degré 4	Mettre en place la stratégie de performance, tenter de l'imposer et l'adapter à la réalité du moment.	
Utiliser les outils de réalisation de la performance		CLASSE*
Degré 1	Explorer différentes méthodes et outils participant à la réalisation de la performance : physiques, psychologiques, technologiques... Développer la curiosité en la matière.	
Degré 2	Utiliser différentes méthodes et outils participant à la réalisation à la performance : physiques, psychologiques, technologiques ... Choisir ceux qui correspondent individuellement.	
Degré 3	Mettre en œuvre et adapter différentes méthodes et outils participant à la réalisation de la performance, en tous lieux et toutes circonstances (stages, compétitions, international...).	
Degré 4	Questionner les choix et les confronter aux nouvelles contraintes.	
Se fixer des objectifs réalistes		CLASSE*
Degré 1	Être patient dans les étapes de progression sur une saison, sur une carrière.	
Degré 2	Évaluer les objectifs de manière critique et les modifier quand cela est nécessaire.	
Degré 3	Se préparer et faire face aux imprévus dans le déroulé de saison, de carrière. Mettre en perspective les performances et réviser les objectifs lorsque cela s'impose.	
Degré 4	Mettre en œuvre les conditions de la performance en restant dans la maîtrise des objectifs de saison et de carrière.	

*CM1/CM2/6^{ème}/5^{ème}/ 4^{ème}/3^{ème}/2^{nde}/1^{ère}/Terminale/Université

ATTITUDES

Agir dans l'incertitude		CLASSE*
Degré 1	Accepter l'adversité et les incertitudes liées à la confrontation.	
Degré 2	Contrôler les émotions (non sélection, confrontation inattendue, contreperformance...).	
Degré 3	Gérer les émotions et limiter les incertitudes grâce à une préparation anticipée.	
Degré 4	Dépasser l'imprévu pour se transcender dans la recherche de performance.	
Décider en compétition		CLASSE*
Degré 1	Appliquer des stratégies définies et partagées avec l'entraîneur (et l'équipe).	
Degré 2	Tester des stratégies préfigurant les futures confrontations.	
Degré 3	Prendre des risques et s'adapter tactiquement.	
Degré 4	Gérer l'engagement et exploiter toutes les situations favorables à la réussite.	
Réguler ses émotions dans des situations diverses		CLASSE*
Degré 1	Prendre conscience des forces et faiblesses pour réguler les émotions.	
Degré 2	Gérer les émotions dans un environnement familier et constant.	
Degré 3	Surmonter les difficultés liées à l'incertitude et au niveau de confrontation.	
Degré 4	Faire des émotions un catalyseur de performance.	

*CM1/CM2/6^{ème}/5^{ème}/4^{ème}/3^{ème}/2^{nde}/1^{ère}/Terminale/Université

CONNAISSANCES

Analyser la concurrence dans sa discipline		CLASSE*
Degré 1	Découvrir les différentes modalités de construction de la victoire chez les adversaires (analyse vidéo, statistiques...).	
Degré 2	Repérer et utiliser les points faibles de la concurrence pour construire la réussite et la victoire.	
Degré 3	Repérer les modèles internationaux de la concurrence et construire les stratégies menant à la réussite et la victoire.	
Degré 4	Adapter les stratégies dans un contexte de concurrence internationale pour conserver une position de leader.	
Développer la culture de la gagne		CLASSE*
Degré 1	Stabiliser les éléments ou outils de la performance (physique, mentaux, techniques et tactiques).	
Degré 2	Sélectionner à partir de la connaissance de soi, les éléments ou outils de la performance pour garantir la victoire.	
Degré 3	Sélectionner les éléments ou outils de la performance pour rechercher la victoire dans un contexte de compétition internationale.	
Degré 4	Optimiser l'exploitation des éléments ou outils de la performance pour garantir la victoire dans un contexte de compétition internationale. Se transcender pour gagner.	
Exploiter les techniques de communication		CLASSE*
Degré 1	Connaître et utiliser les médias et autres outils pour communiquer sur les performances.	
Degré 2		
Degré 3	Comprendre et maîtriser les techniques de communication spécifiques aux zones mixtes en compétition internationales (média-training...).	
Degré 4		

*CM1/CM2/6^{ème}/5^{ème}/4^{ème}/3^{ème}/2^{nde}/1^{ère}/Terminale/Université

CAPACITÉS

Mettre en place les conditions de la gagne		CLASSE*
Degré 1	Tester, expérimenter des rituels et routines permettant de se mettre en condition de gagner.	
Degré 2	Utiliser les routines, les leviers et déclencheurs motivationnels personnels pour reproduire les conditions de la gagne dans un environnement familial.	
Degré 3	Optimiser les routines, les leviers et déclencheurs motivationnels personnels pour reproduire les conditions de la gagne en toutes circonstances.	
Degré 4	S'affranchir des rituels pour adapter la stratégie de la gagne à une situation attendue ou imprévisible.	
Se confronter aux meilleurs		CLASSE*
Degré 1	Oser la confrontation, oser se dépasser, oser gagner. Accepter la défaite pour se remobiliser et s'affirmer (être sûr de soi et agir en confiance).	
Degré 2	Analyser la concurrence directe et organiser la préparation terminale et/ou spécifique en fonction des informations recueillies. Hiérarchiser ce qui doit être mobilisé pour gagner un tournoi ou un championnat.	
Degré 3	Adapter les stratégies de préparation terminale pour aller se confronter et chercher la victoire face à des adversaires fréquemment rencontrés ou d'autres moins connus.	
Degré 4	Optimiser les stratégies de préparation terminale pour aller chercher la victoire face à des adversaires de niveau supérieur. Mettre en œuvre les évolutions tactiques nécessaires pour garantir la victoire.	
Tirer les enseignements de l'échec pour construire la victoire		CLASSE*
Degré 1	Repérer dans la défaite les éléments à travailler pour gagner. Utiliser les outils numériques pour renforcer le travail d'analyse différée.	
Degré 2	Exploiter les éléments de l'analyse pour modifier les contenus de la préparation. Relativiser l'impact de la défaite au regard de l'objectif recherché (résilience).	
Degré 3	Investir le dialogue avec l'entraîneur pour se remobiliser après une défaite. Utiliser les feedbacks en cours de compétition pour ajuster le niveau de performance.	
Degré 4		

 *CM1/CM2/6^{ème}/5^{ème}/ 4^{ème}/3^{ème}/2^{nde}/1^{ère}/Terminale/Université

ATTITUDES

Exprimer le plaisir de la gagne		CLASSE*
Degré 1	Se réjouir tout en reconnaissant la valeur de l'adversaire.	
Degré 2	Vivre pleinement la victoire tout en faisant preuve d'humilité.	
Degré 3	Détacher la réussite en compétition de la valeur personnelle intrinsèque.	
Degré 4	Représenter dignement le pays, la fédération. Accepter d'être un exemple pour les jeunes générations.	
Rester mobilisé pour gagner		CLASSE*
Degré 1	Être rigoureux dans les différentes étapes qui préparent à la compétition.	
Degré 2	Être prêt à mobiliser les ressources le jour J à l'heure H.	
Degré 3	Rester mobilisé sur un temps long de championnat de référence.	
Degré 4	Optimiser les temps de mobilisation et de récupération pour gérer sur la durée les enjeux du championnat de référence.	
Collaborer avec un encadrement pour réussir		CLASSE*
Degré 1	Participer au dialogue pour construire une collaboration efficace.	
Degré 2	Partager le ressenti et les informations relevées dans la confrontation et l'adversité.	
Degré 3	Savoir se détacher de l'encadrement habituel pour intégrer de manière positive un collectif et un encadrement national.	
Degré 4	Reconstruire et partager une collaboration avec un encadrement national pour garantir un dialogue performant (pour garantir la victoire).	

*CM1/CM2/6^{ème}/5^{ème}/4^{ème}/3^{ème}/2^{nde}/1^{ère}/Terminale/Université

CONNAISSANCES

Intégrer des protocoles de nutrition et d'hydratation		CLASSE*
Degré 1	Découvrir les besoins nutritionnels favorisant la performance et ceux pouvant nuire à la performance.	
Degré 2	Savoir adapter et/ou corriger l'alimentation et l'hydratation en fonction des besoins du moment et de la discipline.	
Degré 3	Adapter et gérer l'alimentation et l'hydratation en tous lieux et toutes circonstances.	
Degré 4		
Gérer les rythmes d'activité et de repos		CLASSE*
Degré 1	Découvrir l'incidence de la fatigue et de la récupération sur la performance (sommeil, temps libre, récupération...).	
Degré 2	Comprendre et optimiser les effets de la récupération sur la performance (sommeil, temps libre, récupération...).	
Degré 3	Découvrir et comprendre les effets sur l'organisme, du décalage horaire et des déplacements à l'international.	
Degré 4	Intégrer et gérer les effets sur l'organisme, du décalage horaire et des déplacements à l'international pour en réduire l'impact.	
Explorer les méthodes de récupération		CLASSE*
Degré 1	Connaître et expérimenter différentes méthodes de récupération : physiques et psychologiques.	
Degré 2	Repérer les différents outils et leurs effets, dans un environnement de compétition encadré.	
Degré 3	Mettre en œuvre et adapter les méthodes de récupération en tous lieux et toutes circonstances (stages, compétitions, international...).	
Degré 4	Personnaliser les méthodes et les outils pour les confronter à de nouvelles contraintes.	

*CM1/CM2/6^{ème}/5^{ème}/ 4^{ème}/3^{ème}/2^{nde}/1^{ère}/Terminale/Université

CAPACITÉS

Réguler son mode de vie		CLASSE*
Degré 1	Intégrer les facteurs pouvant favoriser ou nuire à la performance (hygiène de vie, psychologie, médical...).	
Degré 2	Organiser les différentes séquences de la journée.	
Degré 3	Organiser les déplacements et adapter le rythme de vie au contexte de compétition.	
Degré 4	Adapter les modalités de déplacement et la préparation par rapport aux objectifs fixés ou attendus. Définir pour soi de nouvelles priorités et les mettre en œuvre.	
Mettre en œuvre les protocoles de nutrition et d'hydratation		CLASSE*
Degré 1	Se nourrir et s'hydrater régulièrement et en quantité suffisante.	
Degré 2	Adapter les protocoles de nutrition et d'hydratation au contexte de compétition.	
Degré 3	Se préparer à adapter les protocoles de nutrition et d'hydratation lors d'un déplacement à l'international.	
Degré 4	Personnaliser les protocoles en tenant compte des déplacements et de l'objectif fixé ou attendu.	
Prévenir la blessure		CLASSE*
Degré 1	Suivre une préparation physique régulière. Respecter les attendus du Suivi Médical Réglementaire (SMR).	
Degré 2	Entretenir une préparation physique régulière. Respecter les calendriers et protocoles.	
Degré 3	Adapter la préparation physique au volume et à la charge de travail.	
Degré 4	Personnaliser la préparation physique pour l'adapter à l'état de forme ou à l'objectif.	
Préparer le retour à la compétition		CLASSE*
Degré 1	Mettre en pratique les protocoles de soins.	
Degré 2	Intégrer les processus de réathlétisation dans le processus de reprise d'activité.	
Degré 3	Gérer les arrêts de pratique liés à la blessure pour en diminuer les impacts sur la progression (réathlétisation, entraînement mental, etc.).	
Degré 4	Réintégrer la pratique de spécialité de manière progressive et en gérant le ressenti.	

*CM1/CM2/6^{ème}/5^{ème}/4^{ème}/3^{ème}/2^{nde}/1^{ère}/Terminale/Université

ATTITUDES

Régénérer un état physique et mental		CLASSE*
Degré 1	Accepter d'utiliser les outils et méthodes de prévention, de récupération et de régénération.	
Degré 2	Accepter de se régénérer en diversifiant les activités et les rythmes de vie.	
Degré 3	Être responsable dans les protocoles de prévention, de récupération et de régénération en tous lieux et toutes circonstances (stages, compétitions, international...).	
Degré 4	Être autonome dans la gestion des protocoles de prévention, de récupération et de régénération pour optimiser l'état de forme et de performance.	
Prévenir la blessure		CLASSE*
Degré 1	Accepter les règles d'hygiène de vie (hydratation, nutrition, sommeil, récupération, régularité et progressivité de la pratique...).	
Degré 2	Écouter les signaux corporels de fatigue, les accepter avec patience et en discuter avec l'entraîneur, l'encadrement.	
Degré 3	Accepter l'évolution de la charge d'entraînement en passant par le dialogue avec l'entraîneur. Conscientiser les facteurs externes à l'entraînement pouvant ponctuellement participer à une baisse de forme.	
Degré 4	S'investir dans les stratégies d'entraînement ou de compétition au regard de signes prophylactiques observés.	
Revenir de blessure		CLASSE*
Degré 1	S'engager dans le programme de rééducation.	
Degré 2	Accepter les protocoles médicaux et paramédicaux de reprise progressive de la pratique. Se fixer des objectifs de convalescence quotidiens à court et long terme.	
Degré 3	Être responsable dans le respect du protocole de retour à l'entraînement.	
Degré 4	Participer aux choix de protocoles d'accompagnement et de reprise pour revenir en confiance à une pratique compétitive.	

*CM1/CM2/6^{ème}/5^{ème}/4^{ème}/3^{ème}/2^{nde}/1^{ère}/Terminale/Université

Les quatre champs retenus répertorient des orientations prioritaires sur quatre degrés inhérents aux contextes de la construction de la haute performance internationale. Si ces propositions peuvent satisfaire une transversalité de contenus pour l'ensemble des disciplines sportives, le temps des acquisitions des sports d'été et d'hiver varie sensiblement en fonction de deux critères :

- la maturité précoce de la haute performance attendue ;
- la maturité tardive de la haute performance attendue.

La définition retenue pour définir la maturité est l'âge moyen des membres des équipes de France dans les grands événements sportifs internationaux. À partir de cette définition, nous observons qu'il peut parfois exister des tensions dans la mise en œuvre du double cursus de formation lorsque les échéances de performances scolaire et sportive sont attendues de manière simultanée. Il y a donc nécessité de prendre en compte les différents âges de la vie physique, mentale, sportive et scolaire. Les illustrations suivantes cherchent à démontrer par la définition de priorités sportives les impacts sur les besoins d'aménagement du double cursus.

LE CAS DE LA GYMNASTIQUE : HAUTE PERFORMANCE ET PRÉCOCITÉ

Dans ces sports, la spécialisation doit se réaliser assez tôt car la haute performance impose des acquisitions avant la période de la puberté, voire des résultats avant de vivre les transformations physiques liées au passage à l'âge adulte. La jeunesse des « têtes et des corps » impose un double cursus harmonieux par un encadrement responsable qui devra maîtriser tous les éléments d'une planification et d'une programmation qui respecte les intégrités physiques et morales.

LE CAS DU BADMINTON : HAUTE PERFORMANCE ET MATURITÉ EN MUTATION

Premier sport individuel scolaire, le badminton en simple et en double est en train de vivre une mutation avec un rajeunissement de sa population de champions. L'Asie domine avec des champions en herbe alors qu'en Europe la maturité est plus tardive. Le badminton met donc en place une mutation pour développer certaines qualités et construire une culture dès le plus jeune âge. C'est un sport encore jeune qui fait évoluer son modèle de performance sportive régulièrement qui fait que les joueurs à former le sont sur toute la scolarité du CM1 à l'Université.

LE CAS DE L'ATHLÉTISME : HAUTE PERFORMANCE ET MATURITÉ TARDIVE

Dans ces sports, l'accent de la formation peut être mis sur le développement de compétences motrices fondamentales aux premiers âges de la vie scolaire portées par une EPS de qualité

et la fréquentation de clubs formateurs. Progressivement, en intégrant les parcours d'accès au sport de haut niveau, la spécialisation dans la discipline sportive fera évoluer les programmations et les planifications au service du double cursus.

Les orientations prioritaires transversales aux disciplines sportives qui viennent d'être présentées offrent une opportunité aux fédérations et aux établissements de traduire et d'organiser les contenus du cursus de formation. L'âge attendu de la haute performance nécessite une adaptation, un aménagement de la programmation et de la planification en fonction de chaque discipline sportive. Il convient de souligner la limite immédiate d'une structure trop rigide qui ne permettrait pas la prise en compte de ces typologies de sportifs. Ces configurations ne prennent pas non plus en compte les activités de la montagne qui soulèvent la question de l'inversion des calendriers. Dès lors, nous pouvons légitimement nous interroger sur les dispositifs d'aménagement en cours car les ESHN ne sont pas confrontés aux mêmes aménagements scolaires à des âges pourtant identiques.

7 | LES ATTENDUS DU TRAVAIL RÉALISÉ

En nous appuyant à la fois sur des éléments de constat identifiés par de nombreux rapports, mais aussi par le questionnaire des principaux opérateurs de la performance sportive et scolaire nous avons mis en exergue l'illisibilité de ce qui est communément appelé « aller à l'entraînement ». Nous avons pris en considération les exigences des évolutions parallèles des formations sportives et scolaires qui peuvent parfois sérieusement contraindre les deux réussites attendues quand elles sollicitent simultanément un haut niveau d'engagement du jeune. **Nous avons également considéré une évolution de la haute compétition internationale qui se vit sur douze mois de l'année quand le système éducatif est organisé sur dix mois et entrecoupé de plusieurs « petites vacances ».** Nous avons enfin considéré que si les ESHN ne représentent qu'une petite partie de la population scolaire, ce qui est attendu d'eux dans la représentation de la France au niveau européen, mondial, olympique et paralympique mérite que nous puissions définir clairement le statut de cet élève aux besoins particuliers et le reconnaître.

Les compétences et les champs d'apprentissages sont maintenant identifiés et chacun pourra s'en servir pour construire de véritables aménagements progressifs et raisonnés pour construire le double cursus. Fort de tous ces éléments qui sont le fruit d'un travail collectif engageant des intervenants de différents niveaux dans ce projet, nous voulons croire que des améliorations sont possibles par un dialogue au sein des départements du ministère sur les organisations et les moyens. Ce sera sans nul doute un nouvel enjeu régional car les ESHN sont répartis en métropole et dans les territoires ultra-marins.

Enfin, ce que nous pouvons attendre va dans le sens d'un statut reconnu dans un texte officiel qui identifierait clairement l'ESHN dans chacune des étapes de son cursus. Cette reconnaissance permettrait une meilleure lecture des projets de performance fédéraux et une meilleure collaboration des acteurs concernés en vue des conférences régionales du sport.

8 | MISE EN PERSPECTIVE

Tout au long de cette réflexion, le groupe de travail s'est efforcé d'identifier des contenus d'enseignement spécifiques de formation de l'ESHN afin de répondre à la problématique suivante : comment combiner des savoirs scolaires programmés et des savoirs sportifs de haut niveau pour contribuer à la fois à la construction de la personne et au rayonnement de la France dans les grands évènements sportifs internationaux ?

Une des pistes retenues consiste à engager une réflexion au plus haut niveau de l'État pour une reconnaissance du statut de l'ESHN mais aussi une meilleure prise en compte des besoins liés à sa double formation. La Direction Générale de l'Enseignement Scolaire (DGESCO) et la Direction des Sports (DS) partagent la responsabilité de la mise en œuvre de l'éducation sportive et scolaire des ESHN. Guidé par un constat d'insuffisance de reconnaissance du statut des ESHN, cet impératif de prise en compte de leurs besoins spécifiques ne peut être conduit que s'il est partagé, organisé, construit et évalué conjointement.

Sans cadre réglementaire, l'aménagement du temps scolaire reste difficile. Pour répondre à l'ambition de faire rayonner la France à l'international, la reconnaissance d'une formation au haut niveau et l'installation d'un pilotage local sont essentiels. Ainsi, les acteurs du territoire pourront construire des schémas d'accession cohérents et équilibrés. L'évolution de l'Organisation Territoriale de l'État, nous amène légitimement à repenser le pilotage stratégique et fonctionnel de tels dispositifs.

Enfin, le sport de haut niveau se distingue par le caractère hétérogène de sa population. Certains de ces jeunes ne semblent pas prédisposés à une réussite scolaire. Cependant, le double cursus de formation peut révéler de nouveaux champs de réussite. L'article L111-1 du code de l'éducation rappelle que « le droit à l'éducation est garanti à chacun afin de lui permettre de développer sa personnalité, d'élever son niveau de formation initiale et continue, de s'insérer dans la vie sociale et professionnelle, d'exercer sa citoyenneté ». Il convient d'honorer notre responsabilité d'accompagnant, d'encadrant pour entretenir la motivation de tous les ESHN qui nous sont confiés.

Le sport de haut niveau est avant tout une passion qui nécessite des sacrifices. La durée hebdomadaire moyenne de la formation des ESHN est en dehors de la norme (plus de 40 heures par semaine).

En plus des entraînements, des compétitions, des stages et des déplacements en France et à l'étranger, certains ESHN doivent faire face à un véritable déracinement familial. Cette orientation précoce dans un nouvel environnement est d'abord le choix d'un jeune et de sa famille, comme pour tous les élèves. Malgré le manque de reconnaissance et les incertitudes par rapport à son projet, le quotidien de l'ESHN nécessite des adaptations permanentes.

Le sport de haut niveau, par les valeurs et les messages qu'il véhicule, est un outil hautement éducatif et intégrateur qui mérite que nous prêtions une attention particulière à ces jeunes actuellement en proie à de nombreuses concessions pour une réussite incertaine.

Gageons que les travaux présentés ici soient suffisamment éclairants pour ouvrir de nouvelles perspectives en offrant un nouveau projet de vie plus harmonieux et plus respectueux des ambitions de ces ESHN. C'est à cette condition qu'ils pourront faire rayonner la France et partager des rêves de médailles mondiales et olympiques.

BIBLIOGRAPHIE

- ANDRÉ Bernard, GRAILLOT Philippe, FLOREK Christian et CORMIER Béatrice, Évaluation des dispositifs mis en place par les ministères chargés des sports et de l'éducation nationale visant à la formation des sportifs de talent, Paris, ministère de l'Éducation nationale, administration de l'éducation nationale et de la recherche, jeunesse et sports, 2012, 107 pages.
- BOUCHETAL PELLEGRINI Franck, LESEUR Véronique et DEBOIS Nadine, Carrière sportive. Projet de vie, Paris, INSEP-Publications, 2006, 269 pages.
- Comité National Olympique et Sportif Français, Une ambition : « passer d'une nation de sportifs à une nation sportive ». Une clé : « Rénover le modèle sportif français », Paris, Projet pour le sport français et pour le CNOSF, 2014, 13 pages.
- DEGUILHEM Pascal et JUANICO Régis, Promouvoir l'activité physique et sportive pour tous et tout au long de la vie : des enjeux partagés dans et hors de l'école, Paris, ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports, 2016, 196 pages.
- DESBOIS Nadine, PERRUS Léonore et LESEUR Véronique, Gold in Education & Elite sport : compte-rendu des résultats français, Paris, INSEP, 2017, 79 pages.
- GRAILLOT Philippe et al., Les sections sportives scolaires, Paris, ministère de l'éducation nationale et al., 2008, 53 pages.
- JUGNET Frédéric et MADORET Hervé, La réussite sportive aux Jeux Olympiques et Paralympiques « Performance 2024 », Paris, ministère des sports, 2017, 176 pages.
- La Cour des Comptes, Sport pour tous et sport de haut niveau : pour une réorientation de l'action de l'État, Paris, Rapport de la Cour des Comptes, 2013, 230 pages.
- LE BOTERF Guy, De la compétence. Essai sur un attracteur étrange, Paris, Éditions d'organisation, 1994, 176 pages.
- Ministère des Sports - Comité national olympique et sportif français (CNOSF), Pour une France 100 % sport. Constats, enjeux et préconisations des ateliers, Paris, Rapport du groupe de travail « sport de haut niveau » de l'Assemblée du Sport, 2011, 173 pages.
- Ministère des Sports, CNOSF et CPSF, Mission d'étude pour la haute performance sportive, Paris, ministère des Sports, CNOSF et CPSF, 2018, 33 pages.
- MONNEREAU Richard, Évaluation de la mise en œuvre du double projet des sportifs de haut niveau et des sportifs des centres de formation des clubs professionnels, Paris, ministère de la jeunesse et des sports, 2013, 55 pages.
- OMNIES Philippe, Les sportifs de haut niveau dans les filières et les pôles : entre réalité et perspectives, Paris, Rapport de la Direction des Sports, 2005, 23 pages.

TEXTES RÉGLEMENTAIRES

- Note aux recteurs et aux préfets de région n° 177EN et 94-85528 du 8 juillet 1994
- Décret n° 2002-707 du 29 avril 2002
- Décret n° 2002-1010 du 18 juillet 2002
- Décret n° 2020-870 du 15 juillet 2020
- Circulaire interministérielle n° 2006-123 du 1^{er} août 2006
- Instruction 09-028 Jeunesse et Sports du 19 février 2009
- Note de service n° 2014-071 du 30 avril 2014
- Décret 2015-1867 du 30 décembre 2015
- Décret 2016-152 du 11 février 2016
- Loi 2013-595 du 8 juillet 2013
- Loi 2015-1541 du 27 novembre 2015
- Circulaire du 10 avril 2020 – BOEN du 30 avril 2020
- Article L221-1 du code du sport
- Article L221-2 du code du sport
- Article L211-5 du code du sport
- Article L221-9 du code du sport
- Article L221-10 du code du sport
- Article L331-6 du code de l'éducation
- Article L332-4 du code de l'éducation
- Article L611-4 du code de l'éducation

RÉSUMÉ

La loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République (2013), ainsi que les réformes du lycée (2019) et du baccalauréat (2021) ont des conséquences sur la performance au sens large des sportifs. Les dispositifs d'enseignement actuels restent centrés sur le domaine scolaire sans prendre en considération les spécificités des sportifs en dehors de l'école. À ce jour, les sportifs inscrits dans un cursus de formation doivent concilier de manière analogue leur pratique sportive d'excellence ou d'accession au haut niveau et leurs études sans garantie de bénéficier de réels aménagements pour un double projet équilibré. Les compétences développées dès le plus jeune âge par les sportifs dans leur spécialité nécessitent un environnement spécifique qui est différent de celui de l'école mais qui doit nécessairement se combiner à une formation scolaire planifiée et programmée. Il s'agit donc de donner du sens et révéler ce qui se joue dans ce projet de vie qui combine, dans une unité de temps non extensible et commune à tous les élèves, une double formation exigeante qui vise l'excellence. L'objectif de ce travail est de répondre à la problématique suivante : comment combiner des savoirs scolaires programmés et des savoirs sportifs de haut niveau pour contribuer à la fois à la construction de la personne et au rayonnement de la France dans les grands événements sportifs internationaux ?

Il y a nécessité à construire un référentiel de compétences propre à la formation au sport de haut niveau. L'Élève Sportif de Haut Niveau (ESHN) mobilise des compétences générales et spécifiques qui s'imbriquent dans un temps de vie intégrant un double cursus de formation. Si les compétences scolaires sont planifiées et programmées dans des cycles d'enseignement, les compétences de la formation de haut niveau sont, quant à elles, dépendantes du niveau de maturité de la haute performance. De manière générale, elles sont révélées dans quatre champs d'apprentissages communs à toutes les disciplines sportives : apprendre à s'entraîner, performer, gagner et récupérer. Il convient donc d'entendre que l'ESHN est confronté non pas à un double projet mais bien à un double cursus de formation qu'il doit mener de front dans un temps défini. Cette bascule sémantique du double projet vers le double cursus traduit le quotidien d'un ESHN sans que cela soit reconnu.

Si les ESHN ne représentent qu'une petite partie de la population scolaire, ce qui est attendu d'eux dans la représentation internationale mérite que nous puissions définir clairement leur statut d'élèves à besoins particuliers et le reconnaître. Les travaux présentés ici comme des outils d'aide à la compréhension et à la décision cherchent à donner de la lisibilité tout en ouvrant de nouvelles perspectives. L'accueil des Jeux Olympiques et Paralympiques (JOP) de Paris en 2024 offre l'opportunité d'une valorisation du statut des ESHN, qui pourrait s'inscrire dans le cadre de « l'héritage éducatif et sportif » des Jeux.

PRÉCONISATIONS

1. Reconnaître dans un cadre réglementaire le statut d'Élève Sportif de Haut-Niveau (ESHN) et le champ de la formation à la haute performance sportive comme un réel domaine d'apprentissage spécifique et exigent.

2. Faire valoir les besoins particuliers d'une formation spécifique
 - une évolution sportive en plusieurs étapes :
 - la détection des sportifs et la confirmation de potentiels.
 - la formation au haut niveau (accompagnement et perfectionnement).
 - la haute performance (optimisation, confirmation).
 - des objectifs d'excellence avec des temporalités d'accès à la haute performance variables selon l'âge, le sexe et les disciplines sportives ;
 - des modalités d'entraînement spécifiques en fonction des disciplines sportives (volume, charge, répartition des entraînements sur la semaine, l'année et l'olympiade)
3. Inscrire le double cursus de formation comme la nouvelle organisation des aménagements de la scolarité et des examens
 - Penser le calendrier scolaire en lien avec le calendrier des compétitions sportives sur les douze mois de l'année
 - Renforcer la place du numérique éducatif pour développer l'enseignement à distance
4. À l'instar des enseignements scolaires, publier régulièrement les contenus à la formation du haut niveau transversaux à l'ensemble des disciplines
5. Dans les territoires, mettre en réseau les différents services de l'Etat, les différents départements du MENJS et les collectivités territoriales pour organiser le schéma territorial d'accession
 - Intégrer les nouvelles organisations territoriales
 - Définir un budget propre
6. Installer un pilotage stratégique et fonctionnel au niveau des régions académiques chargé de l'évaluation et du suivi
7. Installer à chaque fois que cela est possible une scolarité aménagée au sein des CREPS et OPE
8. Inscrire l'aménagements de la scolarité dans l'évolution du cahier des charges du label Grand INSEP
9. Faire rayonner le label grand INSEP sur les écoles et les établissements scolaires partenaires du sport de haut niveau

GROUPE DE TRAVAIL SCOLARITÉ DE L'ÉLÈVE SPORTIF DE HAUT NIVEAU (SCOESHN)

ILLUSTRATIONS

- Fédération Française d'Athlétisme, Fédération Française de Badminton, Fédération Française de Gymnastique.

RELECTURE ET ÉVALUATION

- Bernard ANDRÉ, Inspecteur général de l'Éducation, du sport et de la recherche,
- Bruno BOBKIEWICZ, Proviseur de la cité scolaire Hector Berlioz,
- Sophie BRISSON, Chargée de mission - Accompagnatrice des sportifs de haut niveau dans leur projet de vie DRJSCS Bretagne,
- Corinne CALLON, Pôle haute performance ANS,
- Fabien CANU, Inspecteur général de l'Éducation, du sport et de la recherche,
- Marie-France CHAUMEIL, Inspectrice générale de l'Éducation, du sport et de la recherche,
- Véronique ELOI-ROUX, Inspectrice générale de l'Éducation, du sport et de la recherche,
- Christelle GAUTIER, chef de bureau Direction des Sports,
- Thierry MAUDET, Inspecteur général de l'Éducation, du sport et de la recherche,
- Patrick ROULT, chef du pôle haut niveau INSEP.

COORDINATION ET PILOTAGE

- Anne-Marie COURTAUD, chef de mission GI INSEP,
- Jean-Marc SERFATY, Inspecteur d'académie, Inspecteur pédagogique régional EPS, DAASOP Créteil

CONTRIBUTION ET RÉDACTION

- Franck ABRIAL, Responsable Pôle France lutte INSEP,
- Catherine CHENEVIER, Directrice CREPS Wattignies,
- Estelle DAVID, Directrice adjointe CREPS Poitiers,
- Sébastien GOLL, Conseiller Principal d'Éducation CREPS Nancy,
- Céline GUELZEC, Responsable de l'Unité de l'Orientation et des Formations CREPS Pays de la Loire,
- François HUOT-MARCHAND, Chef de département sport de haut niveau CREPS Toulouse,
- Ahcène KERROU, Adjoint au responsable de l'unité scolarité pédagogie INSEP,
- Philippe LEYNIER, Directeur technique national adjoint FFathlétisme,
- Philippe LIMOUZIN, Directeur Technique National FFBadminton,
- Franck MAILLARD, Conseiller Principal d'Éducation CREPS Toulouse,
- Marian MALAQUIN, Responsable du sport de haut niveau CREPS PACA-Boulouris,
- Cécile MARTIN-BOUTELIER, Directrice Campus Sport Bretagne,
- Howard VAZQUEZ, Adjoint chef de mission GI INSEP.